

## Supplément

à la

liste(\*) des établissements de crédit et des sociétés coopératives qui ont obtenu, conformément à l'article 885 du code civil suisse et à l'ordonnance du Conseil fédéral du 30 octobre 1917 sur l'engagement du bétail, l'autorisation de conclure des contrats d'engagement de bétail sur tout le territoire de la Confédération:

**Canton de Fribourg.**

*Nouvelle autorisation.*

39. Caisse d'épargne et de prêts de Planfayon.

Berne, le 24 avril 1940.

Département fédéral de justice et police.

(\*) FF 1918, III, 516.

1883

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

### TABLEAUX DES LOIS ET DES ARRÊTÉS FÉDÉRAUX SOU MIS AU REFERENDUM ET DES DEMANDES D'INITIATIVE

de 1920 à 1939

et des

### VOTATIONS FÉDÉRALES DEPUIS 1848

(électeurs, participation, acceptants, rejetants, etc.)

Les tableaux précités sont arrêtés au 31 décembre 1939. Ils sont réunis en une brochure que l'administration soussignée vend au prix de **80 centimes** (plus les frais de port et de remboursement).

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition (1935) du recueil des dispositions concernant la

## PROCÉDURE FÉDÉRALE

(*Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale, juridiction administrative et disciplinaire.*)

Ce recueil (180 p. in-8°) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale du 22 mars 1893 sur l'organisation judiciaire fédérale, avec les modifications apportées par les lois des 28 juin 1895, 24 juin 1904, 6 octobre 1911, 24 juin 1919, 25 juin 1921, 1<sup>er</sup> juillet 1922, 30 juin 1927, 11 et 13 juin 1928, 26 mars 1934 et 15 juin 1934.
2. Loi fédérale du 22 novembre 1850 sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.
3. Loi fédérale du 15 juin 1934 sur la procédure pénale.
4. Loi fédérale du 11 juin 1928 sur la juridiction administrative et disciplinaire.
5. Règlement pour le Tribunal fédéral, du 26 novembre 1928.

**Le prix du recueil, cartonné, est de 2 fr. 50.**

plus le port et les frais de remboursement; frais de port pour 1 exemplaire: 15 c.)

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

54

**Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.**

---

### Annuaire fédéral 1939.

L'*Annuaire fédéral*, édition 1939, est en vente au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire broché (frais de port et de remboursement en plus; frais de port pour 1 exemplaire: 10 c.). L'*Annuaire fédéral* contient la liste des membres de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral, l'état du personnel des légations et consulats de Suisse à l'étranger et de l'étranger en Suisse, des fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale centrale, ainsi que de l'administration des postes et des télégraphes, des autorités et des fonctionnaires supérieurs des chemins de fer fédéraux, des membres et des fonctionnaires supérieurs du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances, ainsi que des directeurs et des fonctionnaires supérieurs des bureaux internationaux. L'*Annuaire* donne en outre la composition de la plupart des commissions extraparlimentaires.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

352

**Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.**

---

## Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération.

10<sup>e</sup> fascicule (1936).

Le 10<sup>e</sup> fascicule du recueil intitulé *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* est sorti de presse et se vend au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale. Ce fascicule comprend 288 pages.

La *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* renferme non seulement des décisions du Conseil fédéral et des départements rendues sur recours, mais encore et même en majeure partie, des avis de principe exprimés par les services administratifs, en tant qu'ils se prêtent à la publication, ainsi que des rapports consultatifs, des renseignements, des instructions.

Prix de l'exemplaire: 2 fr. 50, plus le port et les frais de remboursement.

(Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III/233.)

589

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

---

# LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

EN 5 VOLUMES

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale  
en matière de droit public et de droit administratif depuis  
1903 jusqu'à 1928

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

**WALTHER BURCKHARDT**

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

**GEORGE BOVET**

chancelier de la Confédération.

Les 5 volumes, format grand in-8<sup>o</sup>, se vendent : brochés 85 francs, reliés 100 francs. Ils forment un tout et ne peuvent s'acheter séparément.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les membres des chambres fédérales, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

## Code fédéral des obligations.

La chancellerie fédérale a publié une nouvelle édition du code fédéral des obligations, avec les modifications résultant de la revision de 1936 (loi fédérale du 18 décembre 1936 modifiant les titres XXIV à XXXIII du code des obligations). La brochure comprend une table des matières.

Prix de l'exemplaire: 2 fr. 50, plus le port (15 c.); contre remboursement: 2 fr. 80.

Compte de chèques III. 233.

505

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

---

## Mises en adjudication de travaux.

---

### Bâtiment de douane « Les Places ».

Sont mis en adjudication les travaux suivants, relatifs à la construction d'un *bâtiment de douane aux Places, près de la Côte-aux-Fées* :

1. Terrassements, maçonnerie, carrelages;
2. Charpente;
3. Couverture et ferblanterie;
4. Menuiserie extérieure et intérieure, y compris vitrerie;
5. Plâtrerie et peinture;
6. Parqueterie.

Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission seront déposés, à partir du 24 avril 1940, au bureau de douane « Les Places » où ils pourront être consultés tous les jours ouvrables de 14 à 18 heures jusqu'au 7 mai.

Un fonctionnaire de l'inspection des constructions fédérales, à Lausanne, se trouvera sur place, le 30 avril 1940, de 11 à 12 heures et de 14 à 16½ heures pour donner tous renseignements utiles.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 8 mai 1940, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés. [2..]

Berne, le 20 avril 1940.

1869

Direction des constructions fédérales.

---

### Ateliers pour automobiles postales à Berne.

Sont mis en adjudication les travaux de *serrurerie* pour les *ateliers pour automobiles postales à Berne-Stöckacker*. — Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission sont déposés au bureau n° 143, palais fédéral aile ouest, à Berne.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 14 mai 1940, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: « *Offre pour Stöckacker* ». [4...].

Berne, le 13 avril 1940.

1853

Direction des constructions fédérales.

---

## PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée le 28 octobre 1937 par l'Assemblée fédérale.

1888

Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Sous-officier d'administration de II <sup>e</sup> cl. à l'intendance des fortifications de Sargans.	3600 à 6800	14 mai 1940 [2.]	Sous-officier supérieur. Formation professionnelle complète de mécanicien. Pratique de la construction des machines-outils ou de la fabrication d'armes; expérience technologique en machines; langue maternelle: l'allemand.
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Sous-officier d'administration de II <sup>e</sup> classe à l'intendance des fortifications de Sargans.	3600 à 6800	14 mai 1940 [2.]	Sous-officier supérieur. Formation professionnelle complète d'électricien. Pratique comme installateur à fort et à faible courant; connaissance des appareils de distribution du courant électrique et des appareils à faible courant; expérience en technologie électrique; langue maternelle: l'allemand.
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Sous-officier d'administration de III <sup>e</sup> classe à l'intendance des fortifications de Sargans.	3300 à 5700	14 mai 1940 [2.]	Sous-officier. Formation professionnelle complète de mécanicien; connaissance du matériel de corps et du service des arsenaux; langue maternelle: l'allemand.
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Sous-officier d'administration de III <sup>e</sup> classe à l'intendance des fortifications de Sargans.	3300 à 5700	14 mai 1940 [2.]	Sous-officier. Apprentissage d'administration ou commercial; connaître le service des magasins et des inventaires; langue maternelle: l'allemand.
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Commis de II <sup>e</sup> classe à l'intendance des fortifications de Sargans.	3300 à 5700	14 mai 1940 [2.]	Fourrier. Apprentissage commercial; connaissance de la comptabilité militaire; langue maternelle: l'allemand.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Chancellerie militaire.	Juriste de II <sup>e</sup> classe, évent. de I <sup>re</sup> classe.	6500 à 10 100 évent. 8000 à 11 600	6 mai 1940 [2..]	Etudes juridiques universitaires complètes, officier, bon rédacteur, activité dans le tir et, si possible, dans l'instruction préparatoire gymnastique et militaire; offres manuscrites.
L'engagement aura lieu à titre d'employé.				
Direction générale des douanes à Berne.	Juriste de II <sup>e</sup> classe à la direction générale des douanes à Berne.	6500 à 10 100	16 mai 1940 [2..]	Etudes juridiques universitaires complètes.
La place est occupée provisoirement.				
Direction des douanes à Lugano.	Commis de contrôle de I <sup>re</sup> cl. au bureau principal des douanes de Chiasso-strada.	4800 à 8400	16 mai 1940 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de II <sup>e</sup> cl. de l'administration des douanes.
Direction générale des douanes à Berne.	Reviseur à la direction générale des douanes (inspection) à Berne.	5200 à 8800	4 mai 1940 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
La place est occupée provisoirement.				
Direction générale des douanes à Berne.	Secrétaire à la direction générale des douanes (service du personnel) à Berne.	5200 à 8800	4 mai 1940 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
La place est occupée provisoirement.				
Office fédéral des assurances sociales, Berne.	Commis principal.	3800 à 7400	15 mai 1940 [3...]	Avoir plusieurs années de pratique comme comptable dans une maison de commerce ou une administration. Les comptables diplômés auront la préférence. Langue maternelle: le français. Savoir parler et écrire très correctement l'allemand.
Les lettres de candidature devront être manuscrites, le curriculum vitae écrit à la machine. Indiquer, dans les offres de service, à quel moment le candidat pourrait entrer en fonctions.				

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1940
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.05.1940
Date	
Data	
Seite	451-456
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 186

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.